

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Registre n° 183

SEANCE du 15 mai 2006

Date de dépôt de la délibération par l'autorité préfectorale :

OBJET DE LA DELIBERATION

Petite enfance - Crèche Montchapet - Rénovation et extension - Ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle - Marché passé entre la Ville et la société Socotec : mission de contrôle technique - Avenant n°1

Madame Tenenbaum, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Sociales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 28 juin 2004, 27 juin et 19 décembre 2005, le Conseil Municipal a adopté le programme de rénovation et d'extension de la crèche Montchapet, 12, rue de Jouvence, et arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1 077 000 € TTC, maîtrise d'oeuvre et mobilier inclus.

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue d'attribuer les marchés de travaux, par lots séparés.

Les résultats obtenus à l'issue de cette première procédure n'ont pas permis d'aboutir. En effet, d'une part, aucune entreprise n'a répondu pour les lots "charpente-couverture", "étanchéité" et "ascenseur" d'autre part, le montant de certaines offres s'est avéré bien supérieur à l'estimation du maître d'oeuvre, calculée début 2005.

Certains lots ont donc été regroupés pour élargir les possibilités de réponse des entreprises, dans les conditions suivantes :

- lot n°1 : maçonnerie, voirie-réseaux divers, charpente, couverture,
- lot n°6 : plaques de plâtre, peinture, ravalement, revêtements de sol, résine,
- lot n°10 : chauffage, plomberie, ventilation.

Une deuxième consultation a été engagée sur cette base. Des réponses ont été obtenues, mais le montant des offres s'est avéré toujours supérieur à l'estimation pour les lots n° 1 et 6. Quant au lot n° 10, il a fait l'objet d'une procédure de négociation qui a abouti à une proposition également supérieure à l'estimation initiale.

Le contexte économique local (carnets de commandes des entreprises bien remplis), un délai de travaux réduit ainsi que la hausse du coût de certains matériaux, sont probablement à l'origine de l'écart de prix, de 8 %.

Afin de prendre en compte l'ensemble de ces éléments, il est proposé de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 1 077 000 € TTC, maîtrise d'oeuvre et mobilier inclus, à 1 164 000 € TTC.

Par ailleurs, dans le cadre d'une procédure adaptée, la mission de contrôle technique a été confiée à la société Socotec, qui a répondu sur la base de l'estimation initiale des travaux, évalués à 710 424 € TTC.

Afin de prendre en compte la réalité du coût des travaux, soit 1 017 000 € TTC, il est proposé de conclure l'avenant suivant :

- marché n° 040750 notifié le 29 septembre 2004 et conclu avec la société Socotec, 1 rue Louis de Broglie à Dijon :

- montant initial du marché	:	13 365,30 € TTC
- montant de l'avenant n° 1	:	2 152,80 € TTC
- montant total du marché	:	15 518,10 € TTC.

Ce projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres, qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Sociales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1) décider de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de rénovation et d'extension de la crèche Montchapet de 1 077 000 € TTC à 1 164 000 € TTC, maîtrise d'oeuvre et mobilier inclus ;

2) décider d'établir un avenant n° 1 au marché passé entre la Ville et la société Socotec, au titre de la mission de contrôle technique, d'un montant de 2 152,80 € TTC ;

3) m'autoriser à signer cet avenant ;

4) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ